

## Registre des Délibérations

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE de Michel SUCHAUT, PRESIDENT

### Etaient présents :

#### Membres titulaires

Mmes : Chantal ANDRIOT - Vera BAEKE – Sandrine CHAINARD – Murielle DETROIT -  
Carine IGAU - Corinne JOURDAIN GROS - Marie-Odile MORET – Ginette  
PATISSIER - Thérèse PISTOIA - Camille TOITOT

MM : Roland BACHELARD – Jean-Paul BARBEY - Vincent BOULLAY – Alain  
CHANDIOUX – Antoine DIAZ – Bernard ECHALIER - Pierre PETITJEAN – Michaël  
RENAUD – Jean-Pierre RIFFIER – Philippe ROUBALLAY - Michel SUCHAUT – Alain  
THEVENOT – Emmanuel THILLET - Alain THOUVENOT – Alexandre VION -  
Mansour ZOBERI

### Etaient excusés :

#### Membres titulaires

Mmes : Aude ALEXANDRE – Martine COUTURIER – Pauline GOULET – Paule GRIS –  
Nathalie HOEL - Sarah SABIH -

MM : Franck ALAINE – Jean-Philippe ANCIAUX – Gurwan BALBOUX – Edouard  
CHOPLAIN – Pascal GIRARDOT – Vincent LONGUEVILLE – Gilles PENET – Jean-  
Christophe PICHOT –

### DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU TRESORIER DE LA C.C.I. DE SAONE-ET-LOIRE POUR REGIES D'AVANCE : mise à jour

Rapporteur : Pascal LEYES

Lors de la Séance d'Installation de la CCI 71, le 21 novembre 2017, les membres nouvellement élus ont adopté une délibération autorisant le Président et le Trésorier de la CCI à déléguer la gestion des régies d'avance à un certain nombre de collaborateurs.

En effet, les articles 40 et 45 du règlement intérieur de la CCI et l'article 1.4 de la circulaire 1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI, proposent d'instituer des régies d'avance par délégation du Président et du Trésorier pour encaisser les recettes en espèces et pour effectuer des dépenses de faible importance et urgentes.

Ces dépenses sont limitées dans leur montant à 75 € et dans leur nature, selon les conditions précisées au tableau annexé.

Les régisseurs nommément désignés ont obligation de tenir un livre détaillé et précis des différents mouvements du mois et de le transmettre chaque fin de mois au service Comptabilité, accompagné d'un état détaillé de la caisse signé par le responsable hiérarchique, et des pièces justificatives correspondantes.

Compte tenu des mouvements de personnel en cours ou à venir, il est proposé à l'Assemblée de pourvoir aux remplacements des collaborateurs initialement désignés pour la régie des caisses respectives :

- Evelyne ZIBETTE par Nathalie LEPY pour la régie du Centre de Formation d'Apprentis de l'Automobile de Mâcon avec un en cours maximum de 800 €
- Nadine BEVILACQUA par Amandine DADI pour la régie du Port de Mâcon avec un en cours maximum de 350 €

Par ailleurs, il est proposé de supprimer la régie dédiée au Centre d'Information Economique de Chalon, dont le titulaire, Marie-Odile GUILLEMIN, a fait valoir ses droits à la retraite et ne sera pas remplacée.

**Les Membres présents, à l'unanimité, donnent leur accord pour ces modifications.**

**Le Président,  
Michel SUCHAUT**



Service de la régie	Nom du régisseur	conditions ou observations
• Service Comptable du Bureau de Chalon	Martine BONIN	En cours maximum de 800 € Alimentation des régies Dépenses limitées aux prestations et fournitures diverses (75 € maxi)
• Service Comptable du Bureau de Chalon	Bernard VANDROUX	En cours maximum de 800 €. Alimentation des régies Dépenses limitées aux prestations et fournitures diverses (75 € maxi)
• Centre de Formation Automobile de Mâcon	<del>Evelyne ZIBETTE</del> Nathalie LEPY	En cours maximum de 800 €. Dépenses limitées aux prestations et fournitures diverses (75 € maxi)
• Centre de Formation Média Pôle Chalon	Marie-Noëlle GENIX	En cours maximum de 350 €. Dépenses limitées aux prestations et fournitures diverses (75 € maxi)
• Port de Chalon	Véronique LACROZE	En cours maximum de 350 €. Dépenses limitées aux prestations et fournitures diverses (75 € maxi)
• Port de Mâcon	<del>Nadine BEVILACQUA</del> Amandine DADI	En cours maximum de 350 €. Dépenses limitées aux prestations et fournitures diverses (75 € maxi)
• Bureau du Charolais Brionnais à CHAROLLES	Carole CHENUET	En cours maximum de 350 €. Dépenses limitées aux prestations et fournitures diverses (75 € maxi)
• Bureau de la C.C.M. à ECUISSES	Christiane BRIOT	En cours maximum de 350 €. Dépenses limitées aux prestations et fournitures diverses (75 € maxi)
<del>• Centre d'Information Economique Bureau de Chalon</del>	<del>Marie-Odile GUILLEMIN</del>	<del>En cours maximum de 80 €. Pas d'autorisation de dépenses.</del>
• Centre d'Information Economique Bureau de Mâcon	Muriel LEONI	En cours maximum de 80 €. Pas d'autorisation de dépenses.